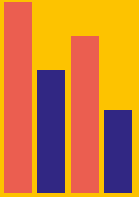
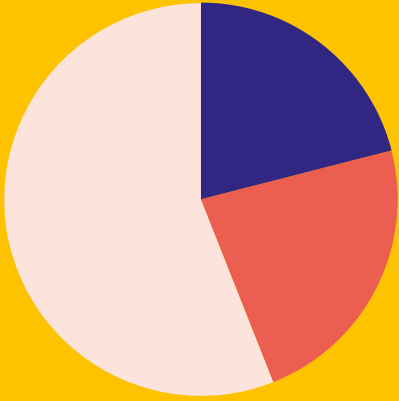
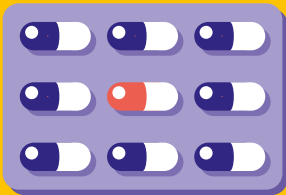


RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016 ALSACE



2016



L'année 2016 a été particulièrement riche en évolutions, avec des dimensions et périmètres nouveaux. Dans sa volonté d'accompagner au plus près les établissements dans ces transformations, l'ANFH Alsace a développé différentes actions :

- instauration de la région Grand Est au 1^{er} janvier 2016.

Afin de porter ses réflexions dans cette nouvelle configuration, l'ANFH a mis en place de manière expérimentale une nouvelle instance pour s'adapter de manière efficiente aux réformes en cours tout en maintenant un haut niveau de service ;

- le Développement professionnel continu (DPC) : après une période transitoire, ce dispositif prévoit un parcours pluriannuel et ne repose plus sur un programme annuel ;
- constitution des GHT au 1^{er} juillet 2016 : persuadée que la formation peut constituer un levier dans l'accompagnement à la mise en place des GHT, l'ANFH a été identifiée comme un acteur majeur de ces évolutions.

Au-delà de ces transformations, l'ANFH a poursuivi son engagement dans les missions qui sont les siennes, avec le souci de développer des actions en proximité avec les établissements qui lui confient leurs fonds de formation.

L'ÉQUIPE DE LA DÉLÉGATION ALSACE

SOMMAIRE

Fonds et formation	p. 4
Parcours et compétences	p. 6
Réseaux et proximité	p. 12
Chiffres clés 2016	p. 16

UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

60 établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% – Plan de formation en région Alsace emploient en 2016, 30 953 agents de la fonction publique hospitalière. Concernant le DPC médical, 23 établissements confient leur contribution à l'ANFH Alsace. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9% et 0,50% ou 0,75% de leur masse salariale.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

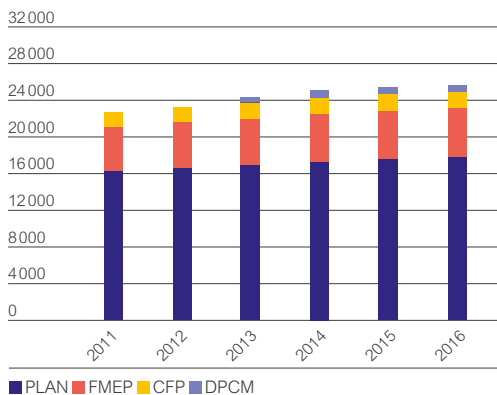
- mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents ;
- noue des partenariats et recherche des financements complémentaires ;
- contribue à l'optimisation des budgets formation ;
- prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- le 2,1% – Plan de formation ;
- le 0,6% – FMEP dédié aux études promotionnelles ;
- le 0,2% – CFP/BC/VAE ;
- le 4,8% – ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis) ;
- le 0,5% – 0,75% – DPC médical.

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE

PAR FONDS DEPUIS 2011



En 2016, le total des cotisations s'élève à 25 735 K€ contre 25 340 K€ en 2015, soit une augmentation de 1,6%. Cette évolution est supérieure à celle enregistrée au niveau national (1,3%).

63

ÉTABLISSEMENTS COTISANTS
AU 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES
ET 0,2% – CFP/VAE/BC

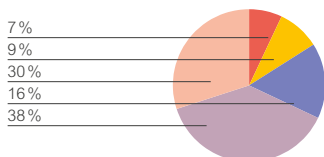
95,2%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
AU 2,1% – PLAN DE FORMATION

94,6%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS
PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

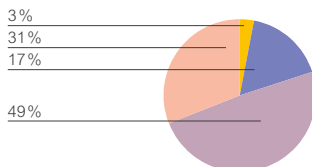
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1% – PLAN DE FORMATION PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



- Moins de 50 agents
- De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 17738 K€ de cotisations au titre du 2,1% – Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 68% de ce montant provient des établissements de plus de 1000 agents.

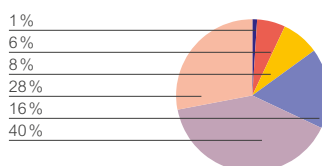
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



- De 150 à 299 agents
- De 300 à 999 agents

En 2016, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 815 K€ et concernent principalement les établissements de 1000 à 4999 agents.

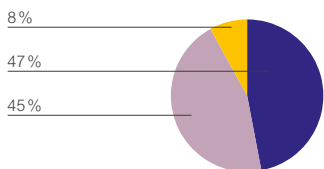
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2% – CFP/VAE/BC PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



- De 1000 à 4999 agents
- Plus de 5000 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6% – Fmep et du 0,2% – CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 5381 K€ et 1794 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 85% du total de ces cotisations.

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN PAR SECTEUR



- Médico-social : Personnes âgées
- Sanitaire

La délégation compte 60 établissements adhérents au Plan de formation sur 63 cotisants, soit un taux d'adhésion de 95,2%.

47%

DES ÉTABLISSEMENTS
appartiennent
au secteur Médico-social :
Personnes âgées

- Social/Médico-social :
Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 45% des établissements adhérents et 90% des effectifs couverts.

25 735 K€

COLLECTÉ PAR L'ANFH ALSACE

17 738 K€

2,1% – PLAN DE FORMATION

5 381 K€

0,6% – ÉTUDES PROMOTIONNELLES

1 794 K€

0,2% – CFP/VAE/BC

7 K€

4,8% ESAT

815 K€

0,5% OU 0,75% – DPC MÉDICAL

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE

2,1 % – PLAN DE FORMATION

Le taux d'accès à la formation reste à un niveau élevé, 65,1 %, bien au delà du taux national. Cela représente 43 045 départs en formation en 2016.

La répartition des charges par nature de dépenses reste par stable par rapport aux exercices précédents.

Plus de 44 % des départs en formation concernent des agnts de catégorie C.

L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la fonction publique hospitalière :

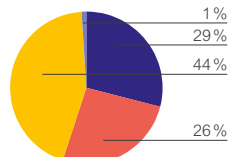
- assure une veille juridique et sectorielle ;
- met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi ;
- soutient et professionnalise les acteurs de la formation ;
- propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE D'EMPLOI



44%

DES STAGIAIRES appartiennent à la catégorie C.



■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2016, 44 % des stagiaires ayant bénéficié d'une action de formation au titre du 2,1 % – Plan de formation sont des agents de catégorie C, contre 45 % en 2015.

RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF* PAR TYPE

	DÉPARTS	HEURES	CHARGES (€)	% CHARGES	ARF (€)*
TYPE 1	482	12 976	231 181	1,3 %	12 112
TYPE 2A	11 413	147 849	3 314 987	19,1 %	69 689
TYPE 2B	22 132	196 486	4 814 706	27,8 %	128 507
TYPE 2C	8 196	110 197	2 152 030	12,4 %	252 519
TYPE 3	479	17 378	320 633	1,8 %	92 350
TYPE 4	330	290 099	6 467 170	37,3 %	6 960 455
TYPE 5	4	143	4 213	–	–
TYPE 8	9	761	31 728	0,2 %	8 217

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 4 et de type 2b, qui représentent respectivement 37% et 28% du total des charges.

Typologie des actions de formation

(décret du 21 août 2008):

Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques.

Type 4 Études promotionnelles.

Type 5 Actions de conversion.

Type 8 VAE.

*ARF: Accords sur recettes futures

RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



49%

ENSEIGNEMENT



7%

DÉPLACEMENT



44%

TRAITEMENTS

43 045

DÉPARTS EN FORMATION EN 2016

65,1 %

DES AGENTS DE LA RÉGION ALSACE
ONT ACCÉDÉ À LA FORMATION
EN 2016

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

LES ÉTUDES PROMOTIONNELLES EN ALSACE

Les principaux diplômes accordés en Alsace dans le cadre du guichet unique sont :

- IDE ;
- Cadre de santé ;
- DE aide-soignant.

Les études promotionnelles peuvent être financées grâce à des fonds spécifiques : Formep et FMEP. Les critères d'attribution tiennent compte des orientations nationales : diplômes correspondant aux besoins des établissements, typologie des établissements. Les choix se font également selon des orientations régionales : historique des dossiers accordés précédemment, efforts de financement des études promotionnelles sur les plans de formation. Une priorité est accordée aux dossiers présentant une troisième année lorsque les deux premières années ont été financées dans le cadre du CFP/EP. Afin de ne pas pénaliser les agents, les reports de scolarité sont examinés en priorité, notamment pour les derniers reports.

Les études promotionnelles ont été également financées sur des fonds CFR. L'accent principal est mis sur le respect des critères nationaux et régionaux.

À noter pour l'année 2016 une baisse globale de demandes de prise en charge des études promotionnelles dans le cadre des fonds mutualisés.

DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES

DIPLÔMES	NOMBRE EP 2016	NOMBRE EP 2015	TAUX D'ÉVOLUTION 2016/2015
DE INFIRMIER	242	247	-2%
DEAS	82	85	-3,5%
DIPL. CADRE DE SANTÉ	67	66	1,5%
DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE	50	47	6,4%
DE IBODE	32	29	10,3%
DIPL. PRÉPARATEUR PHARMA. HOSP.	15	14	7,1%
DE PUÉRICULTRICE	11	11	–
CAFERUIS	9	8	12,5%
DEAMP	9	12	-25%
BPJEPS	7	5	40%
AUTRES	18	21	-14,3%
TOTAL	542	545	-0,6%

En 2016, la délégation compte 542 études promotionnelles en cours de financement contre 545 en 2015, soit une évolution de -0,6%. Le diplôme d'État d'infirmier est le diplôme le plus préparé (45% de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-soignant (15%). Ils enregistrent respectivement une évolution de -2,0% et de -3,5% par rapport à 2015.

RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2016)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1% ; 0,6%	521	204
SUR LE 0,2%	21	6
TOTAL	542	210

Sur 542 études promotionnelles en cours de financement, 210 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1% – Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

542

ÉTUDES PROMOTIONNELLES
EN COURS DONT

210

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2016

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2% – CFP/VAE/BC

DÉPARTS EN FORMATION

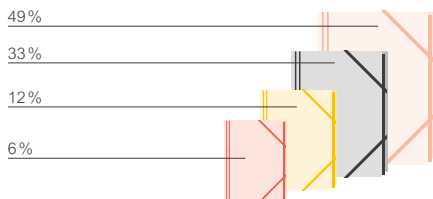
DANS LE CADRE DU 0,2% – CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé pour formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la FPH la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2016 PAR DISPOSITIF



■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

Avec 122 dossiers en cours de réalisation en 2016, le CFP classique représente 33% des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

75,2%

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

122

CFP *
(DOSSIERS CLASSIQUES)

46

VAE *

21

ÉTUDES
PROMOTIONNELLES *

184

BILANS DE COMPÉTENCES *

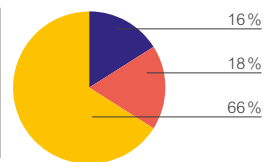
* Nombre de dossiers en cours

RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2015 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

66%

DES DOSSIERS
concernent la catégorie C.



■ A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (66%), suivis des agents de catégorie B (18%).
Autres : principalement contrats aidés et non répartis.

PARCOURS ET COMPÉTENCES

ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

DPC MÉDICAL

ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le DPC est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit

participer à minimum deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'ANDPC, être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes HAS.

+2 800

DOSSIERS FINANCÉS
AU TITRE DE L'AGRÈMENT
DPC MÉDICAL, DONT :

89%

CONCERNANT LES MÉDECINS

10%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

1%

CONCERNANT LES AUTRES
CATÉGORIES (PRATICIENS À DIPLÔME
HORS UNION EUROPÉENNE...)

ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH ALSACE

2016 a été une année riche car elle coïncide avec le démarrage du nouveau projet stratégique régional mais également au lancement du projet alsacien sur les compétences clés en situation de travail.

RÉSEAUX, GROUPES DE TRAVAIL, COMMISSIONS

30 participants au séminaire des instances régionales.

ACTIONS DE FORMATION RÉGIONALES

21 THÉMATIQUES

14 ACTIONS RÉGIONALES
DESTINÉS AUX
ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX

1 180 STAGIAIRES
FORMÉS

ACTIONS DE FORMATION COORDONNÉES RÉGIONALES (OU PLAN INTER-ÉTABLISSEMENTS)

5 THÉMATIQUES

JOURNÉES RÉGIONALES THÉMATIQUES

2 JOURNÉES
ONT RÉUNI
152 PARTICIPANTS

→ Journée de sensibilisation en lien avec le projet compétences clés – 54 participants

→ Colloque « Laïcité et fonction publique hospitalière » – 98 participants

PROJET STRATÉGIQUE RÉGIONAL 2016-2019

Le projet stratégique régional de l'ANFH Alsace donne à l'ANFH 5 priorités :

- développer les relations certifiantes pour répondre au besoin en personnel qualifié ;
- faciliter l'accès à la formation des personnels technique, administrative et ouvrière ;
- professionnaliser/sécuriser les parcours professionnels des publics avec un bas niveau de qualification ;
- intégrer l'évolution numérique dans les pratiques professionnelles ;
- développer la mise en œuvre du DPC.

En 2016, l'ANFH Alsace a organisé :

- 1 réunion d'information « post CFP » pour les agents ayant obtenu un financement ;
- 1 réunion pour les charges de formation sur les modalités des dispositifs individuels.



DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

ANFH.FR/ALSACE

Le site internet de l'ANFH Alsace permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents dans la rubrique « publications » et « nos autres sites ».



60

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
À L'ANFH ALSACE

65,1 %

TAUX D'ACCÈS
À LA FORMATION

ADHÉRENTS

95,2% ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
2,1 % – Plan de formation soit 94,6 % des agents
de la FPH de la région

23 ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS
au DPC médical

43 045 DÉPARTS EN FORMATION
AU TITRE DU PLAN DE FORMATION

122 DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT
(DOSSIERS CLASSIQUES) *

46 DOSSIERS VAE
EN COURS DE FINANCEMENT *

184 BILANS DE COMPÉTENCES
FINANCÉS*

542 ÉTUDES PROMOTIONNELLES
FINANCÉES**

DONNÉES FINANCIÈRES

25 735 K€
COLLECTÉS EN 2016

Répartition

17 738 K€ 2,1%
PLAN DE FORMATION

5 381 K€ 0,6%
FMEP

1 794 K€ 0,2%
CFP/VAE/BC

7 K€ 4,8%
ESAT

815 K€ 0,5% OU 0,75 %
DPC MÉDICAL

* Dans le cadre du 0,2% – CFP/BC/VAE

** Tous fonds confondus

